



Syndicat intercommunal  
pour l'aménagement de la propriété  
de Monte-Cristo

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL**  
**DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le treize novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Pecq, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

**PRESENTS**

**LE PECQ**

Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT  
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE  
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**LE PORT-MARLY**

Mireille TEMPEZ, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE  
Estelle BOURGEOIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**MARLY-LE-ROI**

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE  
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES : NEANT**

**Communes non représentées : NEANT**

**Assistaient à la séance :**

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements culturels et sportifs  
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

<b><i>Nombre de communes</i></b>	<b>:</b>	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	<b>:</b>	<b>4</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	<b>:</b>	<b>8</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	<b>:</b>	<b>6</b>

## **SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

**Monsieur AMADEI** ouvre la séance à 18h30 et annonce que le quorum est atteint.

**Madame WANG**, de la commune du Pecq, est désignée secrétaire de séance.

**Monsieur AMADEI** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du comité du 25 juin 2020
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Adoption du règlement intérieur du comité syndical
- Convention de partenariat et création d'un billet jumelé avec le musée du Domaine royal de Marly Louveciennes
- Décision budgétaire modificative n°2
- Indemnité de conseil au receveur du syndicat
- Conditions d'application du remboursement d'une animation en raison de la fermeture du Domaine de Monte-Cristo suite à l'épidémie Covid 19
- Tarifs d'entrées 2021
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DU 25 JUIN 2020**

**Le Président** soumet au comité le procès-verbal de la séance du comité du 25 juin 2020.

Sans observations, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du comité du 25 juin 2020.

### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**Le Président** présente le rapport et précise, concernant la décision n° 2020/11, que le château a bénéficié de la générosité d'une personne qui a fait don de plusieurs petits meubles orientaux parfaitement adaptés au salon mauresque.

Aucune remarque n'étant formulée, le comité syndical prend acte, à l'unanimité, du compte-rendu des actes administratifs pris par le Président dans le cadre des délégations données par le comité syndical.

### **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL**

**Le Président** présente le rapport.

**Madame ZANN** demande si les réunions du comité pourraient avoir lieu en visio.

**Monsieur SAILLARD** répond par la négative et précise que les réunions ont lieu à l'hôtel de ville du Pecq, dans une très grande salle, pour permettre de respecter les règles de distanciation sociale.

**Le Président** ajoute qu'au Conseil départemental, les réunions ont lieu ailleurs qu'au conseil départemental pour bénéficier d'une salle suffisamment grande et permettre ainsi le respect des mesures barrières.

Sans autres remarques, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du comité syndical.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ET CREATION D'UN BILLET JUMELE AVEC LE MUSEE DU DOMAINE ROYAL DE MARLY-LOUVECIENNES**

**Le Président** présente le rapport.

**Monsieur SAILLARD** précise qu'il s'agit d'une opération de communication afin de capter les publics d'un équipement vers un autre.

**Le Président** estime qu'il serait bon d'élargir, ensuite, au musée Maurice Denis qui a peu de fréquentation.

**Madame TEMPEZ** demande à quel rythme le remboursement s'effectuera.

**Madame LUROL** précise qu'un point sera effectué tous les mois par le régisseur.

**Madame RAMPAZZO** demande la raison pour laquelle il n'y a pas d'achats en ligne de ce billet au château alors qu'il y a cette possibilité au musée.

**Madame LUROL** explique que le site internet de Monte Cristo ne permet pas les achats en ligne.

**Monsieur SAILLARD** précise que le musée, suite à sa rénovation, a bénéficié d'une refonte complète de son site internet et de son système de billetterie. Il ajoute que le site internet du château est très bien fait, mais qu'il est plus ancien et ne permet pas cette technologie.

**Le Président** souhaite modifier le paragraphe concerné dans la convention et indiquer uniquement : « aux billetteries des deux sites ».

**Madame RAMPAZZO** demande comment le billet se nomme, s'il s'agit de « carte pass » ou « de plume et d'épée ».

**Madame LUROL** explique que le mot « carte pass » est employé car c'est la définition du billet en question, que « de plume et d'épée » est la personnalisation de ce pass mais qu'il s'agit de la même chose.

**Madame RAMPAZZO** signale des erreurs de majuscules et minuscules dans la convention et demande des précisions quant au nom du musée du Domaine royal de Marly/Louveciennes.

**Monsieur SAILLARD** explique que le nom du musée et le nom du Syndicat intercommunal qui gère ce musée diffèrent.

Sans autres remarques, la convention et le nouveau tarif sont adoptés, à l'unanimité.

## DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

**Le Président** présente le rapport.

**Monsieur SAILLARD** précise que deux lignes budgétaires n'ont pas été abondées au Budget prévisionnel 2020 et qu'il est nécessaire de le faire, même avec une somme minime, afin de permettre d'inscrire des dépenses non prévues liées aux conséquences de la pandémie et des fermetures.

Le comité adopte, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°2.

## INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU SYNDICAT

**Le Président** explique que les comptables du trésor public peuvent recevoir une indemnité pour leurs prestations d'assistance et de conseils mais que, compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu ce type de prestation, le Président propose de ne rien verser au receveur.

Le comité approuve, à l'unanimité, cette décision.

## CONDITIONS D'APPLICATION DU REMBOURSEMENT D'UNE ANIMATION EN RAISON DE LA FERMETURE DU DOMAINE DE MONTE-CRISTO SUITE A L'EPIDEMIE COVID 19

**Le Président** donne lecture du rapport et précise que seules 10 personnes ont demandé le remboursement de leurs places réservées pour les Escape Games du 15 et 22 novembre 2020.

**Madame LUROL** précise, à la demande du Président, qu'il s'agit d'une somme de 250 € (25 € par personne).

Le comité approuve, à l'unanimité, cette décision.

## TARIFS D'ENTREES 2021 DU DOMAINE DE MONTE-CRISTO

**Monsieur SAILLARD** explique que le château de Monte-Cristo n'a pas encore de soucis de trésorerie mais qu'il convient d'être vigilant suite aux baisses de recettes liées aux fermetures du domaine. Il ajoute que les tarifs d'entrées sont aujourd'hui corrects, comparés à ceux pratiqués dans d'autres lieux, et qu'il est délicat, en cette période, de les augmenter. Il est proposé de créer un « tarif mécénat », pour provoquer un élan de solidarité. Il poursuit en indiquant que les recettes billetterie sont bonnes mais qu'elles plafonnent et que les dépenses sont de plus en plus importantes, le domaine nécessitant un entretien régulier avec des cotisations des communes membres constantes.

**Madame Rampazzo** trouve l'idée bonne mais estime que cela risque d'être difficile de le proposer au public.

**Le Président** souhaiterait qu'un autre nom soit trouvé. Le terme « mécénat » entraîne des réductions d'impôt pour les donateurs.

**Madame LUROL** propose les termes de « solidaire » ou de « soutien au patrimoine ».

**Une élue** souligne que le fait d'ajouter une somme à une dépense de billetterie peut être mal perçu par le public. Elle ajoute qu'il arrive désormais régulièrement cela dans les magasins, ce qui peut rendre mal à l'aise. Elle demande comment cela sera indiqué.

**Madame LUROL** indique que cela sera proposé oralement par le personnel d'accueil et indiqué par voie d'affichage dans le pavillon d'accueil. Elle précise qu'il sera clairement indiqué le côté facultatif.

**Le Président** se demande si le personnel d'accueil sera très à l'aise pour proposer ce billet.

**Madame LUROL** explique que cette proposition émane justement du personnel d'accueil car la responsable de l'accueil a effectué une enquête sur les tarifs pratiqués dans les châteaux et musées en Ile de France et a constaté que les tarifs de Monte Cristo étaient très semblables à ceux pratiqués ailleurs ; de plus elle a découvert que ce tarif « mécénat » existait dans plusieurs châteaux, c'est pourquoi elle l'a suggéré pour Monte-Cristo et ce point a été discuté avec l'équipe de l'accueil.

Elle précise qu'il sera toujours possible de supprimer ce tarif si cela ne fonctionne pas du tout et si c'est mal perçu par le public.

**Le Président** souligne l'attitude engagée et investie de l'agent d'accueil. Il se demande si la somme de 1 € est suffisante et si mettre en place un système de dons à volonté ne serait pas plus rémunérateur.

**Madame LUROL** explique que c'est déjà le cas et qu'une délibération a été prise par le Syndicat intercommunal de Monte-Cristo en 1999 lui permettant de mettre à disposition, au pavillon d'accueil, une boîte dans laquelle le public peut faire des dons. Elle précise que la boîte est toujours en place actuellement.

**Madame TEMPEZ** demande si cela rapporte des recettes.

**Madame LUROL** indique qu'en 2020, plus de 600 € ont été collectés.

**Le président** propose de faire l'essai.

Le Comité adopte, à l'unanimité, les tarifs 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

**Madame LUROL** présente les chiffres de fréquentation de l'année 2020 et indique que, malgré plusieurs mois de fermeture totale, la fréquentation s'élève à 17 608 personnes, soit 16 854 individuels et 754 personnes venues en groupes.

Elle annonce que de juillet à septembre, le château a enregistré plus de 3000 personnes par mois et qu'au mois d'octobre, 4 020 personnes ont été comptabilisées. Elle précise que cela est essentiellement dû au succès du Salon du Livre Jeunesse du 4 octobre dernier, événement pendant lequel 1 573 personnes sont venues. Elle explique que de nombreux visiteurs ont exprimé leur joie et leur plaisir d'être présent à cette manifestation et que beaucoup ont remercié l'équipe du Salon du livre pour l'avoir organisée. Elle ajoute qu'il a été senti de façon très forte le besoin de sortir, de voir du monde, de participer à quelque chose, de partager.

Elle poursuit en indiquant que le bilan de la saison est, malgré la situation, positif en ce qui concerne les individuels mais que les groupes, quant à eux, ont mis du temps à revenir, que les réservations reprenaient peu à peu début octobre mais des annulations ont été faites au fur et à mesure du temps à l'approche de novembre et de l'annonce du nouveau confinement.

**Une élue** évoque la possibilité de mettre en place des décorations de Noël dans le château pour attirer du monde comme cela se fait dans de nombreux châteaux.

**Madame LUROL** répond que, lors des vacances de Noël, le domaine de Monte-Cristo est fermé au public et précise que c'est la seule période de l'année durant laquelle le domaine est totalement fermé car la période de décembre est souvent synonyme d'achats en magasins pour les fêtes de fin d'année et le public à Monte-Cristo se fait rare.

**Monsieur SAILLARD** ajoute qu'en plus du fait que le public est peu nombreux en cette période, les décorations de Noël peuvent être très onéreuses.

**Madame LUROL** évoque la mise en place du « click and collect » pour la boutique de Monte-Cristo.

**Une élue** demande de quelle manière cette opération est connue du public.

**Madame LUROL** explique que la mise en place date de cette semaine, qu'elle a déjà fait deux publications sur facebook, que l'information est donnée sur le site internet de Monte-Cristo et que les trois villes de Marly le roi, le Pecq et le Port-Marly ont reçu l'information et le relaient sur leurs sites internet comme sur leurs panneaux lumineux.

**Madame LUROL** informe les élus de la sortie d'une nouvelle biographie intitulée « Tout sur Alexandre ou presque » aux éditions Cours, disponible à la vente en boutique.

**Le Président** évoque l'étude sur le pavillon d'accueil et indique que l'architecte a revu son estimation financière à la baisse, ce qui est positif.

**Monsieur SAILLARD** annonce son départ des syndicats intercommunaux fin novembre et remercie les élus de la confiance qu'ils lui ont accordée.

**Le Président**, au nom du Syndicat intercommunal de Monte-Cristo, le remercie pour le travail accompli durant ces années.

**Le Président** clôture la séance à 20h00.